

Notice d'information relative aux textes conventionnels applicables

Pour votre complète information, vous retrouverez dans le tableau ci-dessous la liste des conventions et accords collectifs de branche applicables dans la branche de l'enseignement privé non lucratif.

Vous retrouverez également dans cette liste les accords conclus au sein de notre établissement.

	Thématique	Dénomination	
Branche ou Interbranches	Convention collective	Convention Collective de l'enseignement privé non lucratif du 11 avril 2022 - IDCC n°3218 (CCEPNL)	
	Durée du travail	Accord de branche relatif au travail de nuit dans l'enseignement privé sous contrat du 2 juillet 2002 révisé le 31 janvier 2007	
		Accord sur les équivalences de nuit dans l'enseignement privé sous contrat du 31 janvier 2007	
		Accord sur le temps partiel du 18 octobre 2013 révisé le 10 mars 2015	
		Accord relatif à l'organisation du temps partiel dans la branche EPNL du 11 février 2019 (en attente d'extension)	
	 Formation professionnelle	Accord interbranches sur l'emploi et le développement des compétences du 24 mars 2022	
		Accord interbranches relatif à l'abondement mutualisé au compte personnel formation du 22 juin 2022	
		CQP éducateur de vie scolaire - accord de création du 27 mars 2025 - accord sur la classification du 13 octobre 2022	
		CQP coordinateur de vie scolaire - accord de création du 13 octobre 2022 - accord sur la classification du 13 octobre 2022	
		CQP attaché de gestion - accord de création du 13 octobre 2022 - accord déterminant le niveau de classification du 8 décembre 2022	
		Titre « d'expert en organisation des établissements éducatifs et scolaires et ou de formation » - accord déterminant le niveau de classification du 18 novembre 2014	
		Accord collectif relatif au régime frais de santé dénommé EEP Santé du 31 janvier 2022	
 Protection sociale		Accord collectif relatif à la recommandation d'organismes assureurs du 31 janvier 2022	
		Accord collectif relatif au régime de prévoyance des personnels non cadres rémunérés par les établissements d'enseignement privé sous contrat du 2 octobre 2013	
		Accord collectif relatif au régime de prévoyance des personnels cadres et assimilés rémunérés par les établissements d'enseignement privé sous contrat du 2 octobre 2013 Avenant du 19 septembre 2024 relatif au régime EEP Prévoyance des personnels cadres Avenant du 14 novembre 2024 relatif aux catégories de bénéficiaires du régime EEP prévoyance cadres du 14 novembre 2024	
Accords d'entreprise			

Vous pouvez consulter ces accords en ligne : [Notice d'information relative aux textes conventionnels applicables – Isidoor](#)

A noter que cette « notice » doit être remise à chaque salarié lors de l'embauche, en application de la section 1 du chapitre 3 de la convention collective de l'enseignement privé non lucratif IDCC n°3218 (CCEPNL).